

POUVOIR ADJUDICATEUR : Normandie Aménagement
OPERATION : 4981_Réhabilitation de la Grande Halle de la SMN à Colombelles (14)
MARCHE DE TRAVAUX : N°.....

MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION

(Non soumis à la loi mop)

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHE :	Etablissement des études et exécution des travaux dans une démarche de chantier ouvert piloté par un acteur ou collectif d'acteurs pour la réalisation d'une « cité de chantier » dans le cadre du projet de reconversion de la Grande Halle à Colombelles (14).
--------------------------	--

Maître d'ouvrage :	Normandie Aménagement
Adresse :	1, Avenue du Pays de Caen, BP 04, 14 460 Colombelles
Représenté par :	Son Directeur Général, Gilles MOREAU

Procédure de passation :	Procédure adaptée – article 10 du décret du 30/12/2005
---------------------------------	--

Organisme chargé des paiements auquel doivent être notifiées les cessions de créances ou nantissements :	Normandie Aménagement
--	------------------------------

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CONTRACTANTS GROUPES	3
ARTICLE 1 – CONTRACTANT UNIQUE	6
ARTICLE 2 – OBJET – INTERVENANTS	7
2.1 Objet du marché	7
2.2 Intervenants	7
ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHÉ ET RECONDUCTION	8
3.1 Durée du marché	8
3.2 Reconduction	8
ARTICLE 4 - PRIX	8
4.1 Modalités de variation des prix	8
4.2 Base de référence des prix	8
4.3 Montant du marché et décomposition du prix par phase et nature de prestations.....	9
4.4 Sous-traitance.....	11
ARTICLE 5 - MODE DE REGLEMENT	12
5.1 Délais de règlement	12
5.2 Mode de règlement	12
ARTICLE 6 – PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT	13
ARTICLE 7 - APPROBATION DU MARCHÉ	14
ANNEXE - CADRE D’ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE	15

ARTICLE 1 – CONTRACTANTS GROUPES

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

Le titulaire du marché est un groupement conjoint réunissant des "entreprises" ou des sous-groupements d'entreprises par nature de prestations (conception, réalisation, ...) dont la composition est précisée ci-dessous. Le mandataire du groupement de conception-réalisation étant financièrement solidaire de l'ensemble des cotraitants.

Nous soussignés :

➤ en qualité de concepteur ou membres du sous-groupement conjoint de l'équipe de conception

- **1er cocontractant** (cas d'une personne morale)

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant pour le compte de

- en qualité de

- domicilié à (Adresse complète et
.....numéro de téléphone)

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :

- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

- **2ème cocontractant** (cas d'une personne physique)

M

Agissant en mon nom personnel,

domicilié à

.....

et immatriculé au RCS de : sous le n°

Dans le cas d'un sous-groupement de concepteurs, la société est le mandataire solidaire du sous-groupement conjoint de l'équipe de conception.

➤ en qualité d'entrepreneur ou de membres du sous-groupement conjoint des entreprises :

• **1^{er} cocontractant** (cas d'une personne morale)

Monsieur (Nom et prénoms)

- Agissant pour le compte de

- en qualité de

- domicilié à (Adresse complète et
.....numéro de téléphone)

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

• **2^{ème} cocontractant** (cas d'une personne physique)

M, Agissant en mon nom personnel,

domicilié à

.....

et immatriculé au RCS de : sous le n°

• **3^{ème} cocontractant** :

.....
.....
.....
.....

Dans le cas d'un sous-groupement d'entreprises, l'entreprise est le mandataire solidaire du sous-groupement des entrepreneurs groupés conjoints chargés de l'exécution des travaux.

➤ en qualité de

A compléter le cas échéant par les candidats si le groupement de conception-réalisation comporte un cotraitant distinct de l'équipe de conception ou de réalisation (ex. équipe d'ingénierie indépendante)

• **1^{er} cocontractant** (cas d'une personne morale)

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant pour le compte de

- en qualité de

- domicilié à (Adresse complète et
.....numéro de téléphone)

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

- **2^{ème} cocontractant** (cas d'une personne physique)

M, Agissant en mon nom personnel,
domicilié à
.....
et immatriculé au RCS de : sous le n°

- **3^{ème} cocontractant :**

.....
.....
.....

Dans le cas d'un sous-groupement d'entreprises, l'entreprise est le mandataire solidaire du sous-groupement des entrepreneurs groupés conjoints chargés de

La société (Cas de la personne morale)représentée par M

ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire solidaire du groupement conjoint de conception-réalisation**, solidaire financièrement de chacun des membres du groupement

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

- nous ENGAGEONS sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

- AFFIRMONS sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'elles encourent :

Concepteur ou membres du sous-groupement conjoint de l'équipe de conception :

	<u>cocontractant</u>	<u>cocontractant</u>
Compagnie :
N° police :

Entrepreneur ou membres du sous-groupement conjoint des entreprises chargées de l'exécution des travaux :

	<u>cocontractant</u>	<u>cocontractant</u>
Compagnie :
N° police :

(le cas échéant) Entrepreneur ou membres du sous-groupement conjoint des entreprises chargées

	<u>cocontractant</u>	<u>cocontractant</u>
Compagnie :
N° police :

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 2.3 ci-après sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

L'offre ainsi présentée ne nous liant toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 1 – CONTRACTANT UNIQUE

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant pour le compte de

- en qualité de

- domicilié à (Adresse complète et
..... numéro de téléphone)

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

- M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies,

- Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurances garantissant les responsabilités que j'encoure :

Compagnie :
-------------	-------	-------

N° police :
-------------	-------	-------

- Confirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 2.3 ci-après sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

- l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 2 – OBJET – INTERVENANTS

2.1 Objet du marché

Le présent marché de travaux a pour objet la conception et la réalisation **d'une cité de chantier** dans le cadre du projet de reconversion de la Grande Halle de Colombelles piloté par un **acteur, ou collectif d'acteurs, pilotant la réalisation**.

Le candidat aura pour principales missions :

- Assurer le chantier de construction de la baraque en coordination avec Construire, maîtrise d'œuvre du projet de reconversion de la Grande Halle de Colombelles ;
- Dans une démarche de chantier ouvert, accueillir, accompagner et valoriser toute implication de personnes/ collectifs volontaires sur le chantier (une attention particulière devra être portée à la sécurité et à la gestion du risque sur le chantier). Cette démarche sera à mener en coordination avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ;
- Dans une approche d'économie circulaire, imaginer et mettre en œuvre une méthode permettant le maximum de réemploi de matériaux pour la construction de la baraque. Cette méthode sera à imaginer avec Construire (et Encore Heureux) et Normandie Aménagement.

Le candidat devra avoir à minima un architecte diplômé dans son équipe.

Pour mener à bien cette première démonstration du "faire autrement", adage du projet Grande Halle, la mission prestataire devra se décliner en trois temps :

- Recherche et mise en place d'un gisement
- Temps de conception du projet
- Temps de construction

Un planning faisant figurer ces 3 temps de la mission devra être fourni dans la réponse du candidat à la présente consultation.

Le montant maximum de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'ensemble du projet (Conception et réalisation) -est de : 100 000 € HT

Lieu d'exécution : Colombelles (14)

2.2 Intervenants

Pour l'exécution du présent marché, le maître d'ouvrage ne sera pas assisté d'un contrôleur technique.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHÉ ET RECONDUCTION

3.1 Durée du marché

La durée du marché est fixée à **6 mois** à compter de la date fixée par l'ordre de service émis par le maître d'ouvrage ou son représentant qui prescrira de commencer les prestations d'études (*sauf à ce que la lettre de notification du marché précise qu'elle vaille ordre de démarrage des prestations*).

La durée du marché comprend les délais d'exécution de chacune des phases. Les délais d'exécution de chacune des phases partent de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations de la phase considérée et sont fixés comme suit :

Phase études : 4 mois à compter de la date fixée par l'OS de démarrage comme indiqué ci-dessus.
Le CCAP fixe les délais d'exécution des études confiées.

Phase réalisation des travaux : 2 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de la commencer l'exécution des travaux.

L'ordre de service de démarrage de l'exécution des travaux ne pourra être délivré qu'après approbation des études de projet par le maître d'ouvrage.

La période de préparation est comprise dans la phase de réalisation des travaux. La durée de la période de préparation est fixée à l'article 10.1 du CCAP. Le maître d'ouvrage délivrera un ordre de service précisant la date à partir de laquelle démarre le délai d'exécution des travaux.

3.2 Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit.

ARTICLE 4 - PRIX

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base.

4.1 Modalités de variation des prix

Le marché est passé à prix ferme, non actualisable.

4.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de remise des offres (mois mo).

4.3 Montant du marché et décomposition du prix par phase et nature de prestations

4.3.1 Montant du marché : Phase Conception – Prix Provisoires

Le montant du marché en phase **conception est provisoire**. La rémunération définitive est arrêtée par voie d'avenant au plus tard à l'achèvement de la phase « **recherche et mise en place d'un gisement** »

Il est établi au prix global et forfaitaire de :

Montant € HT:
Montant € HT (en lettres) :
TVA au taux de :% Montant € :
Montant € TTC :
Montant € TTC (en lettres).

Versement de la rémunération du mandataire du groupement : La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

Estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de (montant HT) : 85 000.00 € HT (quatre-vingt-cinq mille euros hors taxes).

Mois d'établissement de l'estimation : **Janvier 2016**.

L'engagement de respecter le coût prévisionnel des travaux sera arrêté à l'achèvement de la phase « **recherche et mise en place d'un gisement** ».

Rémunération au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle :

Le montant indiqué ci-dessus inclut la rémunération forfaitaire versée au maître d'œuvre au titre des droits de propriété intellectuelle, dont le montant est fixé à 10% du prix du marché hors taxe.

Dans l'hypothèse où le titulaire est un groupement de maîtrise d'œuvre, la rémunération au titre des droits de propriété intellectuelle est incluse dans les montants identifiés dans la répartition ci-dessous.

4.3.2 Montant du marché : Phase réalisation des travaux – Prix Définitifs

L'offre est constituée par le bordereau de prix unitaires ci-annexé.

Le montant du marché tel qu'il résulte du détail évaluatif (application du bordereau des prix unitaires) est de :

Montant € HT:
Montant € HT (en lettres) :
TVA au taux de :% Montant € :
Montant € TTC :
Montant € TTC (en lettres).

La décomposition du prix par phase est la suivante :

	Montant € HT	Montant € TVA	Montant € TTC
Phase études			
<u>Mission 1</u> :			
Recherche d'un gisement			
<u>Mission 2</u> :			
Conception			
Phase réalisation des travaux			
<i>(Selon le DQE ci-joint)</i>			

• **Phase études (montants en lettres)**

Montant € H.T. :

.....

Au taux de T.V.A. de % Montant € :

Montant € T.T.C. :

.....

Le montant de la rémunération fixée ci-dessus rémunère le titulaire pour l'ensemble des missions confiées.

• **Phase exécution des travaux (montants en lettres)**

Montant € H.T. :

.....

Au taux de T.V.A. de % Montant €

Montant € T.T.C. :

.....

La décomposition du prix par cotraitant est précisée dans la DPGF pour la phase conception et dans le bordereau de prix unitaire dans la phase réalisation.

4.4 Sous-traitance

Le titulaire :

n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement ainsi que les noms de ces sous-traitants. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire ou les cotraitants intervenant pour la réalisation de la phase études, tiendront compte des sommes reçues le cas échéant au titre de l'indemnité, pour déterminer le montant des sommes qu'il est (qu'ils sont) autorisé(s) à sous-traiter.

Seules les sommes qui resteront dues au titulaire ou aux cotraitants après retrait de l'indemnité versée le cas échéant et des sommes dues aux sous-traitants pourront faire l'objet d'une cession de créances par le titulaire ou les cotraitants.

Société/Entreprise donneur d'ordre	Nature de la Prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation HT
	Phase études :		
Société :
Société :
		TOTAL =	
	Phase Travaux :		
Société :
Société :
		TOTAL =	

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

ARTICLE 5 – SURETE – FINANCEMENT - MODE DE REGLEMENT

5.1 Retenue de garantie

Il ne sera pas appliqué de retenue de garantie.

5.2 Avance

Il n'est pas prévu le versement d'une avance.

5.3 Délais de règlement

Le délai de paiement des acomptes est de : **60 jours**, à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'œuvre.

Par dérogation à l'article 13.4.4 du CCAG, le délai maximum de paiement du solde est de **60 jours**, à compter de la date de réception du décompte général et définitif par le maître d'ouvrage.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 6.3 du CCAP.

5.4 Mode de règlement

Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

Cas d'un groupement conjoint avec un mandataire solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire ou membres des sous-groupements constitués (joindre les RIB).

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRIX TTC Préciser les phases
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	

ARTICLE 6 – PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées à l'article 11.7 du CCAP.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en originaux

(En application de l'article 1325 du code civil, le contrat doit être établi en autant d'originaux que de parties)

A : le :

Mentions(s) manuscrites(s)

"lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des) société(s) et/ou
entrepreneur(s) ou du mandataire
dûment habilité par un pouvoir
(ci-joint) de l'ensemble des co-traitants conjoints.

ARTICLE 7 - APPROBATION DU MARCHÉ

La présente offre est acceptée.

• **Phase études (montants en lettres)**

Montant € H.T. :

Au taux de T.V.A. de % Montant € :

Montant € T.T.C. :

Phase exécution des travaux (montants en lettres)

Montant € H.T. :

Au taux de T.V.A. de % Montant €

Montant € T.T.C. :

Les sous-traitants proposés à l'article 4.4 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

A : le :

Le maître d'ouvrage représenté par ...

Liste des pièces en annexe :
Le cadre d'acte spécial de sous-traitance

ANNEXE - CADRE D'ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Pièces à joindre à l'acte spécial :

- Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- Copie du jugement de redressement judiciaire du sous-traitant le cas échéant ;
- Les pièces justifiant de la capacité technique, professionnelle et financière du sous-traitant suivantes :
 - Identiques à celles exigées du titulaire pour ce qui concerne les prestations sous traitées
- Les attestations d'assurances RCP du sous-traitant

- Les pièces des articles D 8222-5 ou D 8222-6 et 7 du code du travail. Ces documents ne seront à fournir par le sous-traitant qu'à l'attribution du marché si le sous-traitant est présenté au stade de l'offre.

MAITRE DE L'OUVRAGE : Normandie Aménagement – 1 avenue du Pays de Caen – Site Normandial – 14460 Colombelles

- Organisme chargé des paiements : Normandie Aménagement

MARCHE :

- Objet : Le présent marché de travaux a pour objet la conception et la réalisation **d'une cité de chantier** dans le cadre du projet de reconversion de la Grande Halle de Colombelles piloté par un **acteur, ou collectif d'acteurs, pilotant la réalisation.**

- Titulaire :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

- Nature :

- Durée :

- Montant HT :

- Montant TVA comprise :

- TVA AUTO LIQUIDEE en application de la loi de finances 2014

SOUS-TRAITANT :

- Nom, raison ou dénomination sociale :

- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

- Adresse

- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :
(A compléter impérativement)

- Avances : Sans Objet

- Modalités de calcul et de versement des acomptes :

- Date (ou mois) d'établissement des prix :

- Modalités de variation des prix : Ferme non actualisable.....

- Stipulations relatives aux pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

LA CESSION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le titulaire affirme avoir obtenu dans la convention de sous-traitance, la cession ou la concession des droits de propriété intellectuelle sur les résultats qui seront réalisés par le sous-traitant, dans des conditions identiques à celles prévues dans son marché et lui permettant de rétrocéder ces droits au pouvoir adjudicateur à l'issue du marché.

A

Le

Le titulaire du marché
*(entreprise unique ou cotraitant
concerné)*
*En cas de groupement : visa du
mandataire du groupement*

A

Le

Le sous-traitant

A

Le

Personne habilitée à représenter
le maître d'ouvrage

Il est rappelé aux sous-traitants que s'ils souhaitent sous-traiter les prestations qui leurs ont été confiées, ils devront faire accepter et agréer leurs sous-traitants en produisant l'ensemble des informations portées sur cet acte spécial.

A défaut d'obtenir une délégation de paiement du maître de l'ouvrage, une caution devra être produite dans le délai de 8 jours de l'acceptation de leur sous-traitant. La non-production de cette copie de la caution au représentant du maître de l'ouvrage empêche l'exécution des travaux par le sous-traitant indirect.

Par ailleurs, les sous-traitants, quel que soit leur rang, ne peuvent commencer à intervenir sur le chantier que sous réserve, d'une part, de leur acceptation et de leur agrément et, d'autre part, que s'ils ont adressé au coordonnateur de sécurité et protection de la santé des travailleurs, lorsque celui-ci est exigé par la loi, un plan particulier de sécurité et de protection de la santé, conformément à l'article L. 4532-9 du code du travail.